



C2100-Direction de l'aménagement et développement économique-

DELIBERATION N° D.2020.12.17

du Conseil communautaire du 1 décembre 2020

Contrat de développement Yvelines+.

Approbation du Contrat 2020 - 2023 par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc contenant la liste des opérations d'aménagements et de travaux retenus.

Date de la convocation : 24 novembre 2020
Date d'affichage : 2 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : Mme Marie-Hélène AUBERT

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-François BARATON, M. Philippe BRILLAULT, M. Arnaud HOURDIN.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Alain SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Christophe KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-

FORAIN), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines le 20 décembre 2019 approuvant le nouveau mode de contractualisation, le Contrat de Développement Yvelines +, avec les communes de plus de 15 000 habitants et leurs groupements (syndicats, EPCI) de plus de 15 000 habitants,

Une aide financière peut être sollicitée auprès du Département des Yvelines pour des opérations en investissement relatives à la construction, réhabilitation ou aménagement d'équipements publics et d'espaces publics ainsi que pour des travaux réalisés sur les voiries communales, communautaires ou départementales.

Pour ce faire, cette aide doit être formalisée entre le Conseil départemental et la collectivité par un accord expresse : le « contrat départemental des Yvelines+ ». C'est l'objet de la présente délibération.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc propose dans le cadre de ce contrat négocié les opérations suivantes :

- études d'aménagements cyclables,
- étude Supraways (système de transport suspendu de passagers sur rail aérien)
- requalification du site du Moulin de St Cyr,
- restauration de l'Allée Royale de Villepreux,
- déménagement et agrandissement du Musée de la Toile de Jouy,
- création d'une salle d'orchestre pour le CRR de Versailles Grand Parc dans le groupe scolaire Lully-Vauban,
- requalification des zones d'activité économique (ZAE) de Buc, Les Loges et Fontenay-le-Fleury.

Le coût total des projets est évalué à 16 115 000 € HT.

Le financement départemental s'élève à un montant fixe maximum de 6 990 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de présenter les opérations de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suivantes au titre des demandes éligibles au Contrat de développement Yvelines+ qui sera négocié :
 - études d'aménagements cyclables pour un montant total estimé à 1 100 000 € HT ;
 - étude Supraways pour un montant total estimé à 200 000 € HT ;
 - Moulin de St Cyr pour un montant total estimé à 7 000 000 € HT;
 - aménagement de l'allée royale de Villepreux pour un montant total estimé à 2 000 000 €;
 - manufacture de la Toile de Jouy pour un montant estimé à 300 000 € HT;
 - salle orchestre du groupe scolaire Lully-Vauban pour un montant estimé à 615 000 € HT;
 - requalification des zones d'activité économique (ZAE) de Buc, Les Loges et Fontenay-le-Fleury pour un montant estimé à 6 000 000 € HT ;
- 2) d'autoriser M. le Président à signer le contrat de développement des Yvelines+ et à solliciter des subventions au taux le plus optimisé au titre de ce contrat négocié pour les opérations retenues parmi celles mentionnées ci-dessus,
- 3) d'autoriser M. le Président à signer tous les documents s'y rapportant,
- 4) de s'engager à :
 - réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,
 - ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental,
 - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans,
 - présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur,
 - demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au moins

quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.) , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.